

Blois, le 27 mai 2020

collège
Les Provinces



académie
Orléans-Tours

Aux parents d'élèves de 3ème



Madame, Monsieur,

La campagne de **bourse nationale de lycée 2020 – 2021** est ouverte du 18 mai jusqu'au 15 octobre 2020. J'attire votre attention sur les points suivants :

- Le barème des lycées est différent de celui appliqué au collège ; même si vous n'aviez pas droit à la bourse des collèges, il se peut que vous puissiez bénéficier de la bourse des lycées. Le barème des bourses nationales de lycée au dos de ce courrier vous aidera à vérifier vos droits. Je vous informe qu'un simulateur sera accessible depuis le site du Ministère :
<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>.

Collège Les Provinces

La principale
MLF/508 2019 2020

Dossier suivi par
Catherine Keller
T 02 54 57 41 00
F 02 54 57 41 09
ce.04107901
@ac-orleans-tours.fr

Allée d'Aquitaine
41007 Blois Cedex



Collège engagé
dans le
Développement
Durable
Mention E3D

La demande de bourse de lycée se fera en deux étapes.

- **Vous avez la possibilité de faire votre demande papier à partir du 18 mai jusqu'au 7 juillet 2020 au collège. Celle-ci se poursuivra dès la rentrée, le 1^{er} septembre et jusqu'au 15 octobre mais uniquement au lycée ou CFA.**

Le formulaire est proposé au format PDF. Il est disponible sur le site du collège dans la rubrique « Informations » et sur Pronote. Vous pouvez l'imprimer et le compléter. Ensuite, vous nous les transmettez par courriel, par courrier postal ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'établissement.

Pour le formulaire au format PDF « remplissable ». Il est disponible depuis le site du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>. Vous pouvez le remplir et nous le transmettre également par courriel, par courrier postal ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'établissement.

La signature manuscrite du formulaire de demande de bourse n'est pas exigée. Une case à cocher à valeur de signature a été insérée dans le formulaire de demande de bourse au format PDF « remplissable ».

Dans tout les cas, n'oubliez pas de fournir les pièces justificatives demandées.

- **Pour ceux qui souhaitent faire une demande par le téléservice, celle-ci débutera à la rentrée de septembre jusqu'au 15 octobre 2020, auprès des lycées et CFA.**

Vous trouverez ci-joint une notice d'information « demande de bourse nationale de lycée pour l'année 2020-2021 » par internet.

Attention : l'avis d'imposition sur le revenu à fournir sera « l'Avis d'imposition 2020 » qui concerne les revenus de l'année 2019, soit la déclaration automatique des revenus de 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Principale

Catherine Keller

